



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} avril 2021

Lancement d'un deuxième appel à projets pour la création de 12 centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)

À l'issue du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, le Gouvernement a acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récurrence. En 2020, 18 centres ont vu le jour. Le ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances lance aujourd'hui un nouvel appel à projet afin de créer 12 CPCA supplémentaires.

La prévention et la lutte contre les violences conjugales constituent une priorité de la Grande cause du quinquennat. Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène de ces violences, tous les moyens d'action doivent être activés. C'est pourquoi lors du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a pris l'engagement de développer la prise en charge des auteurs de violences pour prévenir le passage à l'acte et lutter contre la récurrence. Il s'agit ainsi de protéger plus efficacement les femmes victimes de ces violences et leurs enfants.

Ces centres proposent aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychologique et médical auquel pourra être assorti un accompagnement socioprofessionnel visant notamment à l'insertion dans l'emploi.

Fin 2020, sous l'autorité de Mme Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, un premier appel à projets a permis le déploiement, en métropole et en Outre-mer, de 18 premiers centres.

Le travail partenarial avec les collectivités territoriales, les professionnels et structures de santé, les agences régionales de santé, les magistrats, les services pénitentiaires d'insertion et de probation et l'ensemble du tissu associatif s'est approfondi.

Afin de doubler la couverture territoriale de ces dispositifs de prise en charge des auteurs, un second appel à projets est lancé sous l'égide du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances (Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes DGCS/SDFE).

Il vise quatre objectifs :

- Soutenir la création de 12 nouveaux centres de prise en charge globale des auteurs de violences sur le territoire national, par une contribution financière dédiée ;
- Structurer l'émergence d'une offre de prise en charge complète et homogène sur l'ensemble du territoire national axée sur des principes d'actions communs ;
- Favoriser des partenariats locaux autour de ces dispositifs, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social ;
- Renforcer les choix d'orientation possibles pour les services prescripteurs.

Contact presse

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

La date limite de réception des candidatures est fixée au **23 mai 2021**.

Les porteurs de projets doivent se signaler aux directeurs et directrices régionaux des Droits des femmes **des territoires concernés, adresses indiquées à l'annexe 1** du document « lignes directrices », avec copie à dgcs-sdfe-B2@social.gouv.fr.

Il leur sera alors indiqué si le dossier de candidature doit être transmis par courriel ou de façon dématérialisée via le site Démarches simplifiées.

Téléchargez les documents relatifs à l'appel à projets ([lien](#))

- Document de présentation des lignes directrices de l'appel à projets
- Charte des engagements
- Dossier de candidature